

DECISION DU PRESIDENT.CA 003-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 1er mars 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion et de tarifs de la Direction de la Culture et des Initiatives

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de la Direction de la Culture et des Initiatives pour l'adhésion 2017 à Cézam Pays de la Loire et pour les tarifs de la Carte Cézam.


Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 12 janvier 2017

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **19 janvier 2017**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	nom de la structure			Centre financier	Observations
		Tarif DACC	Tarif UA			
	DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES					
	Désignation					
	TARIF et COTISATION CEZAM PAYS DE LA LOIRE 2017					
	Cotisation Cézam Pays de la Loire 2017	2 195,00 €		900407		
	Tarif pour les Personnels de L'UA	12,50 €	6,00 €	900 407		
	Tarif pour les ayants droits (conjoints et enfants)	6,00 €	6,00 €	900 407		
	Tarif pour les retraités de l'Université d'Angers et de leurs conjoints uniquement	12,50 €	12,50 €	900 407		